

Pour adhérer
ou apporter votre soutien

Contactez-nous!

Adhésion: 5€

En devenant l'un des
100 pour 1 toit Morlaix co,
je participe à l'aide au logement
de personnes exilées, sans abri.

Par :

helloasso

↳ 100pour1toitmorlaixco

sur le Site :

100pour1toitmorlaixco.fr

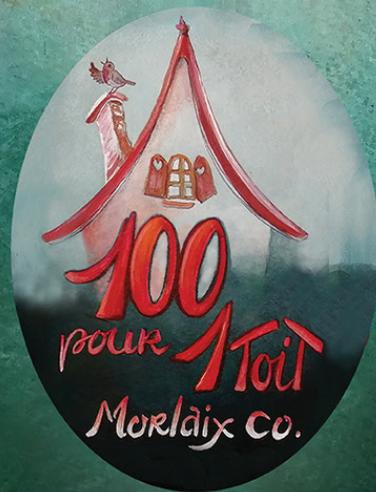
Par Mail :

centpour1toitmorlaixco@laposte.net

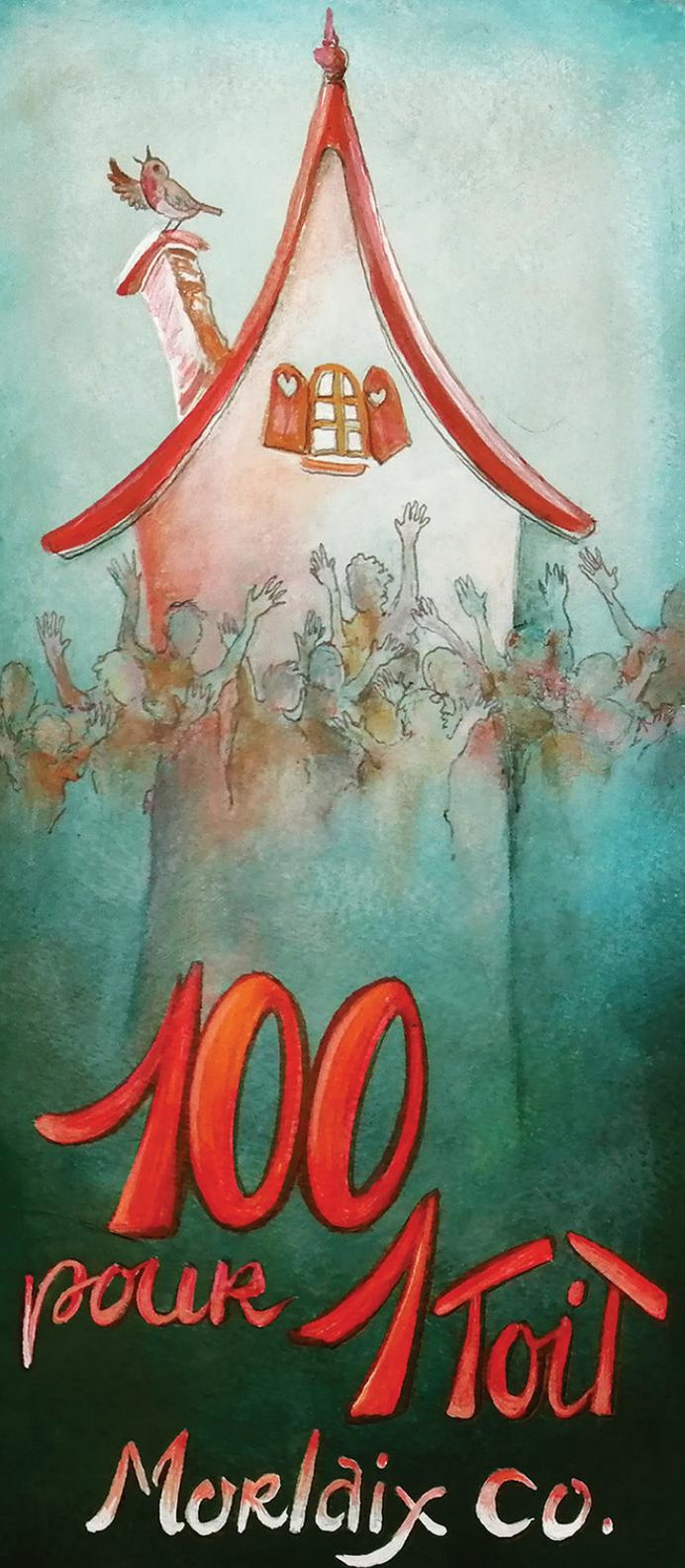
et par Tél:

06 56 85 77 26

Réalisation : atelier graphique Ecole Alternative des Monts d'Arrée
avec le soutien de Maryvette (94 ans)



Memre du Réseau National
100 pour 1



100
pour 1 Toit
Morlaix Co.

NOTRE OBJECTIF

~Offrir une solution d'hébergement à des personnes exilées, en difficulté.

~Travailler en réseau pour assurer un accompagnement global de ces personnes afin de leur permettre de se projeter

Par exemple,

Aya, arrivée d'un pays d'Afrique avec ses deux petites filles, temporairement accueillie dans une structure d'Etat, n'ayant plus aucun droit, est menacée d'expulsion. Les recours ne sont possibles que si elle a un toit !

Slimane, venu d'Iran, a été accueilli, il y a 6 mois, à l'Ecole Alternative des Monts d'Arrée. Une famille du pays de Morlaix l'a hébergé, lui permettant d'intégrer un lycée. A l'issue de sa scolarité, un logement lui sera nécessaire pour son entrée dans la vie active!

NOTRE ACTION PRINCIPALE

HEBERGER
DES PERSONNES OU FAMILLES
EXILEES SANS ABRI
EN SOLLICITANT DES BAILLEURS
PUBLICS OU PRIVES

PAR QUELS MOYENS ?

- Solliciter des dons auprès des citoyens
- Faire appel au mécénat
- Demander des subventions publiques
- S'appuyer sur l'action des bénévoles.

Par exemple,

Lucien est plombier...
Il propose de faire des réparations dans les logements que nous mettons à la disposition des personnes exilées!

Suite au décès de leur maman, un couple a décidé de mettre à disposition sa maison pour une durée déterminée, permettant à une famille d'avoir un toit, l'association prenant en charge toutes les dépenses!

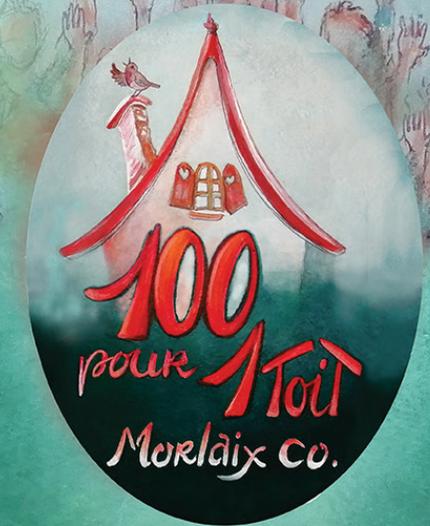
VOUS POUVEZ AIDER !

- En devenant membre de l'association
« 100 pour 1 toit Morlaix Co »

- En faisant un don mensuel ou annuel

- En apportant votre aide aux membres de l'association

- En mettant à disposition un logement (gratuitement ou contre un loyer modéré)



Votre don
à une association reconnue d'intérêt général
donne droit à
une réduction fiscale!